

Les plafonds 2024 des investissements locatifs sont connus !



© 2024 Les Echos Publishing

Les particuliers peuvent bénéficier, au titre de certains investissements immobiliers locatifs, d'un crédit d'impôt, d'une réduction d'impôt, d'une déduction des revenus fonciers de l'amortissement du logement acquis ou construit, ou encore d'une déduction spécifique au titre des revenus fonciers. Toutefois, ces dispositifs d'incitation fiscale ne peuvent s'appliquer que sur une base plafonnée. Ils sont, en outre, soumis à des plafonds de loyers et, le cas échéant, à des conditions tenant aux ressources du locataire qui diffèrent selon le dispositif concerné.

Révisés chaque année au 1^{er} janvier, les plafonds des dispositifs Besson, Robien, Borloo, Scellier, Duflot/Pinel et Cosse viennent d'être publiés pour 2024. Pour consulter ces montants, [cliquez ici](#).

[BOI-BAREME-000017 du 11 mars 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing